

Communiqué de presse du 23 octobre 2019

Renoncement à la distribution gratuite de sacs plastiques à l'échelle nationale : Swiss Retail Federation et la CI Commerce de détail Suisse étendent leur accord de branche

En 2016, les deux organisations ont signé sur une base volontaire un accord de branche visant à réduire la consommation de sacs plastiques jetables à usage unique. Grâce à lui, cette consommation a diminué jusqu'ici de 86% parmi les entreprises participantes. Aujourd'hui, le secteur du commerce de détail va plus loin, en étendant désormais l'accord aux sacs en plastique réutilisables.

Actuellement, de nombreux commerces de détail s'abstiennent déjà volontairement de fournir gratuitement des sacs en plastique jetables aux caisses qui voient passer principalement des denrées alimentaires. En octobre 2016, Swiss Retail et la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI Commerce de détail) ont conclu un « accord de branche visant à réduire la consommation de sacs plastiques jetables », accord qui a été signé depuis lors par plus de 30 entreprises du commerce alimentaire. L'initiative a fait ses preuves : selon les chiffres recueillis par les entreprises signataires, la consommation de sacs plastiques jetables en 2018 a diminué de 86 %, soit de 361 212 000 unités par rapport à 2016.

Devant cette réussite, Swiss Retail et la CI Commerce de détail franchissent une nouvelle étape. A la fin de 2019, ils étendent l'accord de branche aux sacs plastiques réutilisables. Les entreprises signataires s'engagent donc à l'avenir à ne plus remettre gratuitement des sacs plastiques à tous les points de vente et dans toute la Suisse. En plus du simple sac jetable, les sacs en plastique à usage multiple sont également concernés. Par ailleurs, le champ d'application sera étendu au secteur non alimentaire. Là où des sacs plastiques s'imposent pour des raisons d'hygiène ou sont utilisés comme emballage primaire dans les ventes ouvertes (par exemple pour les fruits et légumes), leur fourniture gratuite restera possible. L'accord de branche étendu sera mis en œuvre dans chaque entreprise concernée au plus tard le 31.12.2020.

En supprimant la distribution gratuite de sacs plastiques à toutes les caisses du commerce de détail, Swiss Retail Federation et la CI Commerce de détail contribuent ainsi, sur une base volontaire, à la réduction des déchets plastiques. Leur initiative encourage les clients à utiliser les sacs plastiques plus d'une fois et à en réduire du même coup la consommation. Et cela, sans aucune restriction de leur liberté de choix.

Compléments d'informations

Dagmar Jenni, directrice de Swiss Retail Federation, 031 312 40 40, dagmar.jenni@swiss-retail.ch

Patrick Marty, directeur de CI Commerce de détail suisse, 031 313 33 35, info@igdetailhandel.ch